

A.C.C.e.S.

Paris, le 23 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'A.C.C.e.S. réagit à la décision de l'Autorité de la concurrence relative à la fusion TPS / CanalSatellite

L'A.C.C.e.S. a pris connaissance de la décision du 20 septembre de l'Autorité de la concurrence relative au respect des engagements souscrits par le Groupe Canal Plus lors de l'acquisition de TPS et CanalSatellite.

L'A.C.C.e.S. souligne le caractère exceptionnel de cette décision et l'ampleur de ses effets pour le Groupe Canal Plus, décision qui intervient à un moment où le paysage audiovisuel est en plein bouleversement, dont **l'équilibre entre offres gratuites et offres payantes** est un des enjeux.

L'A.C.C.e.S. prend acte de l'analyse de l'Autorité de la concurrence, en particulier « sur le respect des engagements relatifs à la reprise des chaînes indépendantes et tierces et à l'absence de pratiques discriminatoires » (engagements 40 à 46).

L'A.C.C.e.S., qui compte parmi ses membres des chaînes indépendantes au sens des engagements et des chaînes adossées au Groupe Canal Plus, a toujours plaidé pour la **transparence et l'équilibre des relations entre les éditeurs de chaînes et les opérateurs**, quel que soit le vecteur de distribution. Elle se tient toujours efforcée d'entretenir un dialogue constructif avec les distributeurs et continuera à le faire.

Elle se tient donc à la disposition des acteurs de ce dossier pour **travailler à un cadre de relations professionnelles équilibrées** entre éditeurs et distributeurs dans l'objectif du développement de la télévision en accès payant et de l'ensemble des chaînes thématiques.

Contact : Guillaume Gronier 01 47 04 24 09 / 06 62 03 42 26